



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine  
PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

# P A T R AVIS AUX PORTEURS DE TITRES

I M O I N E

## OBJET : FERMETURE DES FONDS DESJARDINS EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ

En 2016, le gouvernement fédéral a mis fin aux principaux avantages offerts par les fonds en catégorie de société, tel que le transfert d'actif d'un fonds à un autre sans impact fiscal et le report de l'impôt dans le temps.

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en catégorie de société (les « Fonds » ou le « Fonds »), améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs, qu'elle soit adaptée au contexte des marchés financiers et qu'elle respecte les exigences légales. Conséquemment, et considérant la faible valeur des encours ainsi que le nombre restreint d'actionnaires, le gestionnaire a décidé de fermer certains Fonds.

Voici le(s) Fonds que vous détenez :

## AVIS AUX PORTEURS DE TITRES

Il est prévu que les Fonds cesseront leurs opérations le ou vers le 15 novembre 2017 (la « date de fermeture »). Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant avant cette date afin d'examiner avec lui les autres options qui s'offrent à vous :

- 1. Choisir de transférer vos actifs détenus dans le Fonds dans sa version en fiducie, et ce, sans frais.**
- 2. Opter pour un autre fonds Desjardins ou solutions de placement, et ce, sans frais.**
- 3. Procéder au rachat de vos actions détenues dans le Fonds avant la date de fermeture, les frais d'acquisition reportés s'appliquant pour les actions de séries C et R et la transaction étant sans frais pour les actions des autres séries.**

Si vous détenez toujours des actions des Fonds à la date de fermeture, le gestionnaire procédera au rachat de vos actions et vous émettra un chèque d'un montant équivalent au produit du rachat de vos actions, à moins que nous ayons reçu des instructions contraires de votre représentant.

De plus, veuillez noter qu'une distribution spéciale composée de revenus et des gains en capital pourrait être versée préalablement à la date de fermeture.

### AUCUNS FRAIS D'OPÉRATIONS

Le gestionnaire renonce à percevoir tous frais d'acquisition, frais de substitution ou frais de rachat liés au rachat ou à la substitution des actions des Fonds à la date de fermeture.

### SUSPENSION À LA VENTE DES ACTIONS DES FONDS

À compter du 7 septembre 2017, le gestionnaire suspend tout investissement additionnel dans les actions des Fonds, incluant les investissements par versements périodiques. Contactez votre représentant si vous souhaitez mettre en place de nouveaux investissements par versements périodiques dans la version en fiducie du ou des Fonds que vous détenez.

### INCIDENCES FISCALES

Au moment du rachat de vos actions, vous réaliserez un gain en capital si le produit du rachat par action est plus élevé que le prix de base rajusté de cette action. Vous subirez une perte en capital si le produit du rachat par action est moins élevé que le prix de base rajusté de cette action. Suivant le rachat des actions, la moitié du gain en capital (ou de la perte en capital) entrera généralement en compte dans le calcul de votre revenu.

Les actions des Fonds ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés.

Le présent sommaire présente une information d'ordre générale et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

### DES QUESTIONS ?

Consultez la liste des questions et réponses jointe à cet avis pour plus de détails. Nous vous invitons également à communiquer avec votre représentant afin de valider avec lui la meilleure option pour vous.

*Si vous ne détenez plus d'actions des Fonds, veuillez ignorer cet avis.*

En date du 7 septembre 2017

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.  
GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS